

PLAN LOCAL D'URBANISME

08U19

Rendu exécutoire
le



EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

Date d'origine :

Mars 2023

4d

ARRÊT du Projet - Dossier annexé à la
délibération municipale du **11 Avril 2023**

APPROBATION - Dossier annexé à la
délibération municipale du

Urbanistes :

Mandataire : **ARVAL**

Agence d'Urbanisme ARVAL
Sarl MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD
3 bis, Place de la République - 60800 CREPY-EN-VALOIS
Téléphone : 03 44 94 72 16 - Fax : 03 44 94 72 01
Courriel : Nicolas.Thimonier@arval-archi.fr

Equipe d'étude :

N. Thimonier (Géog-Urb)

Participation financière : Conseil Départemental de l'Oise

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

Conformément aux articles L.123-1 (8è) et L. 123-17 (devenus L.151-41 au 1^{er} janvier 2016) du Code de l'Urbanisme

N°	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE	REFERENCES CADASTRALES
1	Aménagement d'une sente piétonne entre le village et le hameau	Commune	775 m2	Section ZB parcelles n°79p, n°80p
2	Projet d'extension de l'équipement scolaire et périscolaire avec aire de stationnement et voie d'accès	Commune	14 640 m2	Section B parcelles n°265p, n°266p

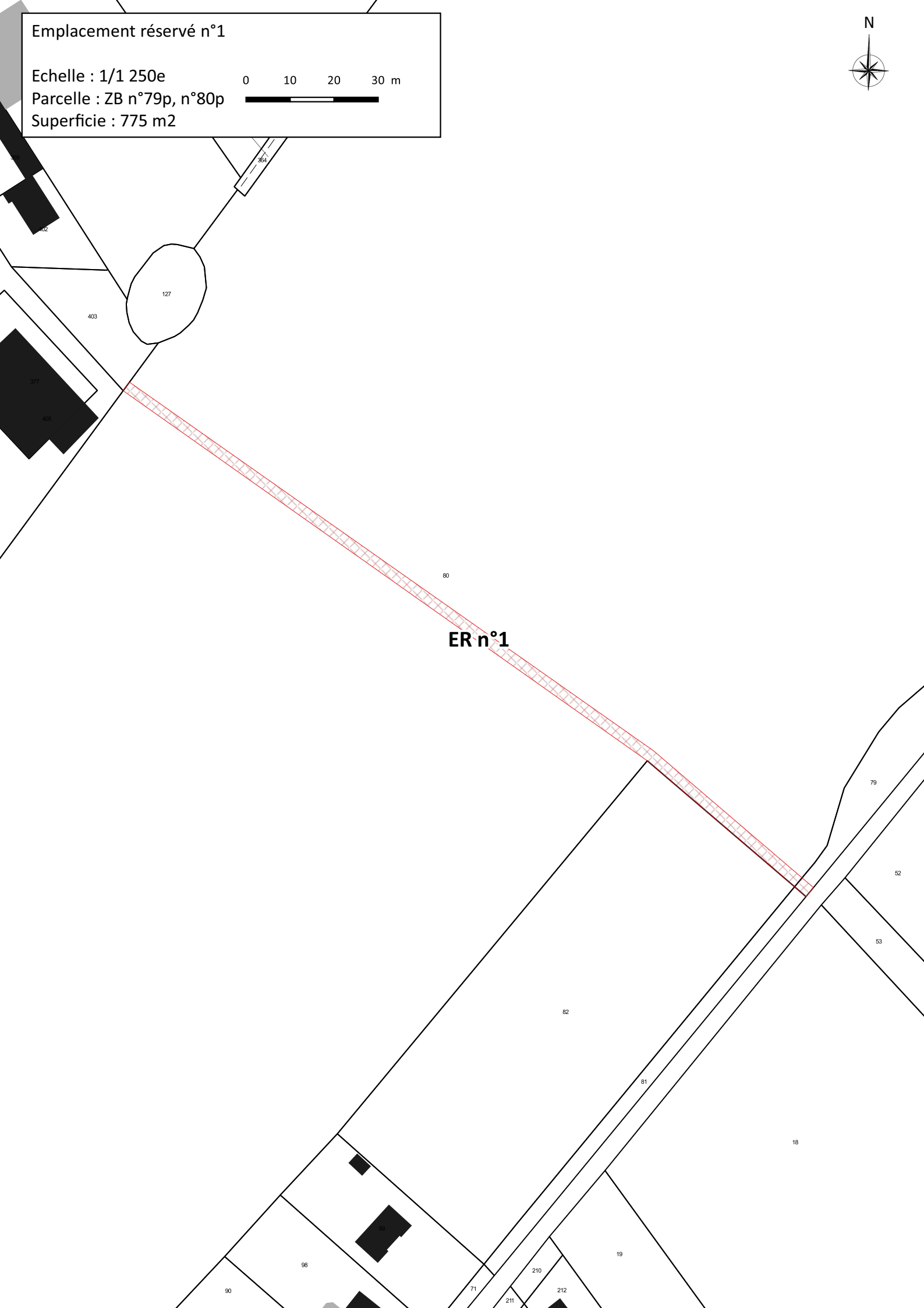
Emplacement réservé n°1

Echelle : 1/1 250e

Parcelle : ZB n°79p, n°80p

Superficie : 775 m²

0 10 20 30 m



Emplacement réservé n°2

Echelle : 1/1 000e

Parcelle : B n°265p, n°266p

Superficie : 14 640 m²

